

Semaine de la Solidarité Internationale - Attribution de subvention à l'Association RECIDEV pour la 2^{ème} édition du concours de projets de jeunes «Bouge ta planète !»

M. l'Adjoint MAIRE, Rapporteur : A la suite du succès remporté en 2002 par le premier concours régional de projets de solidarité internationale et d'échanges interculturels portés par des jeunes, RECIDEV en partenariat avec le CERCOOP (Centre de Ressources pour la Coopération Décentralisée en Franche-Comté) et avec le SCD (Service Coopération Développement) a décidé de proposer une nouvelle édition de ce concours.

Le principe de ce 2^{ème} concours est de récompenser a posteriori une action menée entre le 1^{er} septembre 2002 et le 1^{er} septembre 2003 par des jeunes âgés de 12 à 26 ans, en donnant un label aux expériences vécues qui auront été retenues.

Par ce projet, les structures organisatrices entendent développer la solidarité locale et internationale à l'échelle franc-comtoise en donnant aux jeunes l'envie de s'inscrire ou de poursuivre une démarche de solidarité, en valorisant les actions de ceux qui ont créé un micro-projet et en créant à l'occasion de ce concours, une commission-conseil, au niveau franc-comtois, pour les jeunes porteurs de projets de solidarité.

La 2^{ème} édition du concours a été lancée durant la Semaine de la Solidarité Internationale 2003, du 12 au 23 novembre. Les dossiers devront être déposés par les jeunes avant le 10 mars 2004. Suivront ensuite le travail de présélections, puis la mise en forme des panneaux d'exposition et l'envoi des dossiers synthétisés aux membres des jurys. Enfin, l'exposition aura lieu du 20 au 23 juin au Kursaal, les jurys devant statuer et remettre les prix dans ce laps de temps.

Il y aura 6 catégories de prix avec un jury différent pour chaque catégorie, à savoir :

- urgence/action humanitaire
- développement / dominance économie (solidaire)
- développement / dominance environnement
- développement / dominance sanitaire et sociale
- échanges culturels
- éducation au développement et à la solidarité internationale en France.

Sur proposition de la Commission Municipale Enseignement Supérieur - Coopération Décentralisée, réunie le 4 novembre 2003, le Conseil Municipal est appelé à apporter un soutien financier à cette opération en allouant une subvention de 2 000 € à RECIDEV.

En cas d'accord, la somme de 2 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2003 chapitre 92.04.6574/2805 CS 00400 à hauteur de 1 480 € abondés par un transfert de crédits de 520 € en provenance du chapitre 92.04.6042/2805 CS 00400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Enseignement Supérieur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 31 décembre 2003.